

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MILLOT - Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD - M. AYACHE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Quartier de la Fontaine d'Ouche - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière - Cession à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2010 a été déclaré d'utilité publique au profit de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche.

Aujourd'hui, la SPLAAD sollicite la Ville afin que cette dernière lui cède une emprise supplémentaire d'environ 180 m², aménagée en espace vert, située avenue des Champs Perdrix en limite du périmètre

déclaré d'utilité publique, afin de réaliser une rampe d'accès au centre commercial de la Fontaine d'Ouche.

Il est proposé d'une part de décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 180 m², d'autre part de procéder à sa cession au profit de la SPLAAD, moyennant 1€ symbolique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 180 m², située avenue des Champs Perdrix, telle que représentée sur le plan joint au rapport ;

2- décider la cession de cette emprise à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise représentée par Monsieur Thierry Lajoie, Directeur - 8, rue Marcel Dassault - 21079 Dijon cedex, moyennant 1€ symbolique ;

3- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ